



**EXTRAIT**  
du  
**Registre des Délibérations du Conseil d'administration**

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ et le 09 octobre 2025 à 18h00, le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 02 octobre 2025, s'est réuni dans la salle des commissions n°1 en mairie, sous la présidence de Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres afférents au conseil d'administration <i>1 siège vacant : représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département</i>	16	Date de la convocation : 02 octobre 2025
Nombre de présents	9	
Nombre de pouvoirs	3	Date de la publication : 17 octobre 2025
Suffrages exprimés	12	

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Mme Aline DUZERT, M. Patrice BOUCAU, Mme Gisèle CAMIADE, M. Pierre STETIN, M. José PEREZ, M. Jean-Maurice CASTEX, M. Jean Pierre LAFARGUE, M. Jean Paul USSEL

**ABSENTS ET EXCUSES :**

M. Julien DUBOIS, M. Julien RELAUX, Mme Marylène HENAULT, M. Didier ZARZUELO, M. Dominique DUBROCA, Mme Maria OREA, Mme Anne DE LAPORTERIE

**POUVOIRS :**

M. Julien RELAUX à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Dominique DUBROCA à Mme Aline DUZERT, Mme Anne DE LAPORTERIE à M. Jean Paul USSEL

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Laurent DUBOIS

**OBJET : EHPAD : adoption du budget prévisionnel "hébergement" 2026 - propositions budgétaires et tarifaires**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles.

**Considérant** que les EHPAD du CCAS de Dax n'ont pas encore conclu de contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, la section hébergement doit faire l'objet d'une présentation auprès du Conseil Départemental des Landes sous forme de budget prévisionnel.

**SUR PROPOSITION DE MME PECHAUDRAL-DOURTHE SARAH, VICE-PRESIDENTE DU CCAS, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 12 VOIX POUR,**

**Article 1 : approuve** le budget prévisionnel hébergement, pour l'exercice 2026, présenté par groupes fonctionnels comme indiqué ci-dessous.

Chapitres	Total budget prévisionnel 2026	Section hébergement 2026	Section dépendance 2026	Section soins 2026
<b>Dépenses</b>				
Groupe 1 Charges à caractère général	1 210 700 €	1 023 600 €	94 100 €	93 000 €
Groupe 2 Charges de personnel et frais assimilés	5 821 087 €	1 542 493 €	1 348 050 €	2 930 544 €
Groupe 3 Dépenses afférentes à la structure	1 485 800 €	1 397 800 €	- €	88 000 €
<b>Total</b>	<b>8 517 587 €</b>	<b>3 963 893 €</b>	<b>1 442 150 €</b>	<b>3 111 544 €</b>

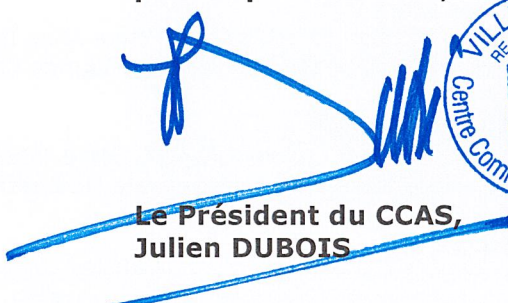
**Article 2 : propose** la tarification des prestations présentées au tableau ci-après.


<b>TARIFICATION JOURNALIERE EHPAD</b>		
PROPOSITION EXERCICE 2026		Rappel 2025
Forfait Hébergement	<b>73,50 €</b>	72,06 €

**Article 3 : autorise** Monsieur le Président ou en son absence Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer tout document s'y rapportant.

**Secrétaire de séance,  
Laurent DUBOIS**

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**

  
**Le Président du CCAS,  
Julien DUBOIS**



« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture  
040-264000860-20251013-20251009-8-DE  
Date de télétransmission : 17/10/2025  
Date de réception préfecture : 17/10/2025